

**REVUE CRITIQUE DE DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DES
ERREURS D'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE / A CRITICAL REVIEW
OF VARIOUS TYPOLOGIES OF FRENCH MISSPELLINGS /
REVIZIE CRITICĂ A DIFERITELOR TIPOLOGII DE GREȘELI DE
ORTOGRAFIE FRANCEZĂ¹**

Résumé: L'étude des erreurs d'orthographe attire l'attention des chercheurs comme un corpus digne d'analyse. Mais pour que cette analyse ait lieu, le besoin d'avoir accès à un instrument fiable qui puisse comprendre tout type d'erreur est ressenti davantage. Notre propos est de réviser quelques typologies en Français Langue Maternelle et Français Langue Étrangère. Cette révision, qui suit un ordre chronologique, est accompagnée de critiques éventuelles par rapport aux critères d'une typologie appropriée. Cette étude a permis de proposer une typologie comprenant trois domaines de langue, de grammaire et de lexis qui distingue les erreurs avec ou sans incidence phonique. Ce système pourrait être complété à l'avenir pour atteindre une typologie standard.

Mots-clés: typologie, erreur, orthographe française, Français Langue Maternelle, Français Langue Étrangère.

Abstract: The study of orthographical errors attracts the attention of researchers as a corpus worthy of analysis. In order to do that, the need for access to a reliable instrument that can include all types of errors is felt more. Our purpose is to review a few typologies proposed for French as a First Language and French as a Foreign Language. This revision, which follows a chronological order, is accompanied by an eventual critical viewpoint according to the characteristics of an appropriate typology. By this study we have suggested a typology that includes three fields of language, grammar and lexis with distinction between errors with or without phonic incidence. This system could be completed in the future to reach a standardized typology.

Key words: typology, error, French orthography, French as a First Language, French as a Foreign Language.

INTRODUCTION

Du latin *errare*, le mot *erreur* veut dire étymologiquement *errer ça et là*. Ce terme est à distinguer de celui de *faute* qui trouve son origine dans la Bible en référence au péché originel. En didactique et comme le propose Corder (1980), on distingue ainsi ces deux termes: ils correspondent respectivement aux erreurs de compétence et erreurs de performance. Autrement dit, on est capable de corriger ses fautes mais pas ses erreurs (Marquilló Larruy, 2003:120)².

À la suite des modèles constructivistes de l'apprentissage qui attribuent une valeur positive à l'erreur et la considèrent comme une difficulté objective pour s'appropriier *in situ* le contenu enseigné (Astolfi, 1997: 11-23), l'erreur est considérée comme le symptôme non seulement des difficultés de l'apprenant mais aussi comme l'indice des difficultés intrinsèques de l'objet sur lequel porte l'erreur: elle devient ainsi le « phénomène

¹ Katayoon Katoozian, Université Azad, Téhéran, Iran, kathy.katoozian@laposte.net.

² Nous avons évité le terme de *faute* partout dans cet article sauf les cas où il a été utilisé par les auteurs de certaines typologies.

consubstantiel » à l'apprentissage (Reuter, 1984: 119). En didactique des langues, cette importance accordée à l'erreur concerne à la fois l'enseignant, le chercheur et l'apprenant: pour l'enseignant, les erreurs sont les indicateurs du progrès de l'apprenant par rapport aux objectifs d'enseignement et elles montrent ainsi le reste des choses à apprendre. Elles donnent des pistes importantes au chercheur sur la façon dont une langue s'apprend. Enfin, pour l'apprenant, elles offrent une occasion de vérification de ses hypothèses sur le fonctionnement de la langue qu'il apprend (Corder, 1980: 13).

Dans le domaine de l'analyse d'erreur, la première étape est nécessairement descriptive: il faut repérer les erreurs, déterminer leurs fréquences et ensuite procéder, selon l'objectif de la recherche, à leur analyse. Comme son nom l'indique, le terme *typologie* veut dire avant tout *classification* et la typologie des erreurs orthographiques consiste en la classification de ces dernières en plusieurs catégories pour qu'elles soient analysées et qu'elles puissent servir de pistes de diagnostic aux enseignants et chercheurs. Ainsi, la typologie peut offrir une vision nette sur la nature des erreurs et sur leur nombre. L'utilité de la typologie des erreurs dans la classe s'avère doublement: d'abord comme « outil de référence pour l'activité métalinguistique » afin de mener des activités de repérage et de classement des erreurs dans une perspective interactive à partir de l'observation réfléchie de la langue¹; ensuite, en tant qu'« outil d'évaluation » qui permet de préparer les profils des élèves et les orienter (Ducard *et al.*, 1995, Reuter, 2008). Il s'agit en effet du « travail didactique de l'erreur » (Astolfi, 1997: 111).

Sous l'influence de la dichotomie établie par Pierre Restaut en 1732 entre l'orthographe de principe et l'orthographe d'usage et après la généralisation de l'enseignement de l'orthographe dans toute l'école française à partir des années 1830 (Chervel, 2006), la typologie classique des erreurs d'orthographe qui remonte au moins au 19^e siècle oppose les *fautes d'usage* aux *fautes grammaticales* (Chervel & Manesse, 1989b: 161). Mais ce n'est pas suffisant. Plusieurs chercheurs ont essayé de présenter des typologies des erreurs d'orthographe principalement en Français Langue Maternelle (FLM) et avec un nombre moins considérable en Français Langue Étrangère (FLE). Cette variété pourrait s'expliquer par la nature du corpus d'erreurs étudié (dictée ou production écrite) et la conception adoptée de l'orthographe française. Notre objectif est de réviser ces typologies en énumérant leurs intérêts et leurs limites afin de pouvoir proposer la nôtre qui, étant une modeste contribution dans la lignée des précédentes, se réservera une visée *didactique*.

Simon (1954: 9) considère que la classification des erreurs devrait être descriptive, objective et comprendre tout type d'erreur. Les mêmes remarques ont été reprises par Spache (1940a: 111) qui souligne qu'une typologie adéquate devrait satisfaire aux nécessités suivantes: les types d'erreurs devraient contenir toutes les tendances existantes et être clairement définis afin d'éviter les confusions; les règles conventionnées pour la classification devraient être assez simples pour un examinateur afin de les appliquer après peu d'exercices. Pour Chervel & Manesse (1989a: 69) une typologie devrait être « suffisamment précise pour permettre des conclusions circonstanciées » et « suffisamment simple pour pouvoir s'appliquer à la totalité des mots et des parties du discours ». De tout

¹ Il faut distinguer cette observation réfléchie de la langue à partir de ses propres erreurs de la cacographie qui invite à trouver les erreurs d'orthographe dans le texte d'autrui et qui risque de graver la forme erronée dans la mémoire des élèves.

ce qui vient d'être expliqué, il semble qu'une typologie appropriée devrait être (Katoozian, 2013: 93):

- *Complète*: pouvoir comprendre tout type d'erreurs. Chaque type doit trouver sa place dans les catégories de la typologie en question,

- *Simple*: éviter tout métalangage linguistique et/ou psycholinguistique pour la nomination et la définition des types d'erreurs. La typologie doit être à la portée de tous les acteurs du champ didactique,

- *Précise*: définir avec un maximum de précision les types d'erreurs et éviter les ambiguïtés qui augmentent le risque de confusion intercatégorielle. Décrire aussi objectivement que possible les erreurs produites,

- *Opératoire*: pouvoir être facilement appliquée (ne pas être alourdie de sous-catégories et de sous-ensembles, possibilité de reprise ultérieure).

Dans la suite de cet article, les différentes typologies seront décrites et critiquées eu égard aux critères *qualitatifs* mentionnés ci-dessus et ce dans l'ordre chronologique de 1918 (la première citée dans nos références) à 2011 (la dernière si l'on excepte celle que nous allons proposer et critiquer). Cet ordre chronologique, étant une démarche de présentation, ne signifie pas que ces typologies se succèdent *nécessairement* l'une à l'autre pour critiquer la précédente et la compléter. C'est pour cette raison qu'au terme de cette revue et pour faire une récapitulation, nous les regrouperons sous trois tendances majeures. Les limites du présent travail nous obligent aussi à abrégé certaines typologies que le lecteur intéressé pourra consulter grâce aux références. Sont absentes de cette revue, les typologies imprécises comme celle qui répartit les erreurs en *fautes graves ou peu graves, fautes d'inattention, fautes d'incompréhension, fautes de sens, fautes de logique ou d'attention* (Estienne, 2002: 84) ou encore celle qui reconnaît *erreurs par ignorance, erreurs de raisonnement et erreurs psychologiques* (Ducard *et al.*, 1995: 231). Dans l'étape suivante, les observations à prendre en compte pour les apprenants étrangers seront précisées et finalement nous présenterons notre typologie pour la classification des erreurs d'orthographe française.

EN FLM

La première typologie *moderne* des erreurs d'orthographe en français a été attribuée à Bovet qui, en 1918 et pour étudier l'orthographe des enfants dans une situation extra-scolaire, a divisé les erreurs en *fautes d'accord ; fautes d'usage proprement dit et fautes de phonétique* (Simon, 1924, Simon, 1954). Cette typologie ne fournit pas de définitions exactes pour chaque type d'erreur. Ainsi, on ignore si les erreurs d'accentuation, de segmentation et les mots omis ont été pris en compte. Ensuite, il n'existe pas de catégorie pour les erreurs mixtes de grammaire et de lexique (**les animos¹/animaux*).

Cherchant à découvrir les problèmes orthographiques des enfants à travers toute la scolarité dans le cadre d'une pédagogie expérimentale, Simon (1924) présente la typologie suivante sur la base de la division des erreurs d'orthographe en deux groupes de *fautes d'usage et fautes de règles*:

1. Fautes d'usage:

- 1.1. Coupures ou liaisons anormales (**l'orsque/lorsque*),
- 1.2. Fautes antiphonétiques (**cignol/guignol*),

¹ Les graphies erronées seront désormais précédées d'astérisque et suivies de la forme correcte. Un seul exemple est donné pour chaque type d'erreur. L'absence d'exemple vient du texte original.

- 1.3. Fautes d'orthographe proprement dites concernant les lettres indûment doublées ou les diphtongues substituées aux diphtongues correctes (**appogée/apogée*),
- 1.4. Fautes de confusions de mots produites par l'homophonie (**conter/compter*).
2. Fautes de règles:
 - 2.1. Pluriel des noms,
 - 2.2. Fautes d'accord,
 - 2.3. Terminaisons de mots invariables (**leurs/leur*),
 - 2.4. Confusion de temps, homophonie verbale (**chanté/chanter*),
 - 2.5. Fautes sur les radicaux des verbes qui en changent au cours de leur conjugaison (**dissait/disait*),
 - 2.6. Barbarisme sur les terminaisons (**il vat/va*).

Comme la précédente, cette typologie offre une version traditionnelle du système orthographique français. Plus précise cependant dans ses définitions et ses sous-catégories, elle insère les *fautes de phonétique* de Bovet dans ses *fautes antiphonétiques* (cas 1.2.). Elle a l'avantage de consacrer une catégorie aux *coupures ou liaisons anormales* (cas 1.1.) bien que ce type ne doive pas être rangé parmi les fautes d'usage. Le problème posé par cette typologie est ceci qu'elle n'accorde aucune place aux erreurs d'accentuation et elle ne peut pas être considérée comme complète. Les sous-catégories des fautes de règles sont nombreuses et peuvent paraître inutiles, sauf si l'on veut savoir, avec exactitude, dans quel secteur de l'orthographe grammaticale se trouve telle erreur. En outre, le cas 2.5. concerne les erreurs avec incidence phonique mais l'auteur de la typologie les considère comme fautes de règles puisque le mot reste constant dans son sens absolu.

La typologie suivante est proposée par Spache (1940a) pour les erreurs d'orthographe anglaise dans le cadre d'une étude sur les types d'erreurs des élèves new-yorkais en orthographe. Nous la présentons car elle a été citée par Simon (1954) et elle a inspiré quelques typologies des erreurs d'orthographe en français dont celle de Lambert (1947). Cette typologie est basée sur les modalités qui comprennent parfois des divisions selon les niveaux vocalique, consonantique, syllabique, etc.¹ : omission (**année/année*) ; addition ou répétition (**appercevoir/apercevoir*) ; transposition ou renversement partiel phonétique (**nickle/nickel*) et antiphonétique (**sommel/sommeil*) ; substitution phonétique (**certonly/certainly*) et antiphonétique (**temate/tomate*) ; confusion homonymique (**vers/verre*) ; mots oubliés, incomplets, méconnaissables, lettres mal formées, incoordination motrice ; mauvaise prononciation (faute contrôlée par la lecture) ; étourderie (faute contrôlée par l'épellation). Cette typologie peut seulement fonctionner pour la classification des erreurs d'orthographe d'usage (tout naturellement parce qu'elle a été originellement conçue pour l'orthographe anglaise). Cependant, elle est précise en ce qu'elle distingue les erreurs altérant ou n'altérant pas la physionomie sonore du mot. La distinction entre les types selon les modalités semble être appropriée pour une étude statistique des endroits du mot les plus vulnérables à l'erreur ou les *zones à risques* et du type d'opération effectuée par le sujet scripteur. Sinon, dans une typologie globale de telles sortes de considérations alourdissent les catégories.

Laisné & Pintiaux (1975), chercheurs à l'École Normale d'Instituteurs de Douai, ont étudié des textes écrits par les élèves français du CE1 et du CM1. À cet effet, ils ont élaboré

¹ Les exemples en français sont ceux de Simon (1954) et les autres en anglais, évidemment, sont fournis par l'auteur de la typologie.

le système suivant tout en adoptant la théorie saussurienne du signe et en y ajoutant la notion de *signifiant graphique*¹:

1. Les erreurs où on retrouve les signifiants acoustiques du français:
 - 1.1. Mauvaise relation phonème-graphème (**devan/devant*),
 - 1.2. Mauvaise segmentation (**anrevenan/en revenant*),
 - 1.3. Règles morphosyntaxiques.
2. Les erreurs où on ne retrouve pas les signifiants acoustiques du français:
 - 2.1. On ne retrouve aucun signifiant existant (**tambogent/toboggan*),
 - 2.2. On retrouve des signifiants de la langue locale (**pièche/piège*).

Cette typologie s'articule autour du seul pôle phonique qui semble ne pas être suffisant pour la classification de tous les types (Ex. erreurs d'accentuation). En plus, il existe des erreurs concernant les règles morphosyntaxiques avec incidence phonique et qui ne sont pas distinguées dans cette typologie surtout pour les erreurs mixtes de grammaire et de lexique (**ferrez/ferai*).

Afin d'aider à mieux comprendre les difficultés de la lecture et de l'orthographe, une équipe de formateurs d'enseignants ont proposé une grille d'analyse clinique² des erreurs de lecture et d'orthographe des enfants et des adolescents français (Bartout *et al.*, 1977). Elle fonctionne sur la base d'une dichotomie exercée entre les axes syntagmatique et paradigmatique³ et comprend trois domaines principaux: phonétique primaire (**poison/poisson*), secondaire (**arbe/arbre*) et signifiant (**cordeau/corbeau*) ; idéographique lexical (**chapo/chapeau*) et relationnel (**un amie/ami*) ; problèmes particuliers d'accentuation avec/sans incidence phonique (**hair/haïr*), de segmentation (**un noiseau/un oiseau*), de majuscule (**le chien Fidèle/fidèle*), de ponctuation, d'omission/addition/substitution de mots. Cette typologie semble complète ; cependant, elle est alourdie par la distinction entre les erreurs sur les axes syntagmatique et paradigmatique. Les erreurs phonétiques primaires devraient être regroupées avec les erreurs au plan lexical puisque ces deux types relèvent de l'orthographe lexicale avec cette nuance que les uns altèrent l'image auditive du mot et les autres ne l'altèrent pas. *In toto*, ce système présente de nombreux avantages: distinction entre les *erreurs phonétiques primaires* et les *erreurs phonétiques secondaires*, prise en compte d'une catégorie spécifique pour les erreurs de segmentation et d'accentuation.

L'une des plus importantes et des plus répandues des typologies proposées pour la classification des erreurs d'orthographe française est celle de l'équipe HESO⁴ du CNRS. Inspirée de la typologie de Lambert (1974) et basée sur la conception de l'orthographe française comme *plurisystème* développée dans les années 1980 et à la suite des travaux du

¹ Ainsi, au signifié du mot *table* correspondent un signifiant acoustique (*/tabl/*) et un signifiant graphique (*table*) (Laisné & Pintiaux, 1975: 29).

² Approche qualitative et fonctionnelle qui, partant des productions personnelles de l'enfant, s'efforce d'analyser ses réussites et ses erreurs pour mieux comprendre le mécanisme des processus d'acquisition. Cette approche comprend trois phases: recueil des données, analyse des données, interprétation (Bartout *et al.*, 1977: 29-30).

³ L'axe syntagmatique est « l'axe horizontal des rapports entretenus par les unités dans la chaîne parlée » (Ex. rapports entre *livre* et *bleu* dans *livre bleu*). L'axe paradigmatique est « l'axe vertical des rapports virtuels entretenus par les unités susceptibles de commuter » (Ex. rapports entre *bleu* et *rouge* qui le remplace dans *livre rouge*) (Dubois *et al.*, 2007: 61).

⁴ Histoire des Écritures et des Systèmes d'Orthographe

linguiste russe Gak (1962), cette typologie comprend sept niveaux (à partir du deuxième commencent les erreurs graphiques proprement dites)¹:

- Niveau 0: dominante calligraphique (**mid/nid*), reconnaissance et coupure des mots (**l'évier/l'évier*)
- Niveau 1: dominante extragraphique en particulier phonétique (**moner/mener*),
- Niveau 2: dominante phonogrammique, règles fondamentales de transcription et de position altérant (**merite/mérite*) ou pas (**guorille/gorille*) la valeur phonique,
- Niveau 3: dominante morphogrammique : morphogrammes lexicaux (**anterrement/enterrement*) et grammaticaux (**chevaus/chevaux*),
- Niveau 4: homophones de discours (**l'avenue/la venue*), homophones lexicaux (**vain/vin*) et grammaticaux (**ce/se*),
- Niveau 5: idéogrammes : majuscule, apostrophe, ponctuation (**l'état/l'État*),
- Niveau 6: lettres non justifiables d'un enseignement ou lettres non fonctionnelles: lettres historiques et étymologiques, consonnes simples ou doubles non fonctionnelles, accent circonflexe non distinctif (**sculteur/sculpteur*).

Présentée d'abord par Catach *et al.* (1980), complétée ensuite par Gey (1987) et publiée finalement dans une version rectifiée (Catach *et al.*, 2008), la grille HESO a été reprise par plusieurs auteurs qui ont essayé de la compléter. Si elle offre une typologie complète et précise, le problème posé en premier lieu est l'emploi d'une terminologie linguistique (phonogramme, morphogramme, etc.) qui pourrait être inconnue des acteurs du champ didactique (Chervel & Manesse, 1989a,b, Reuter, 2008). Deuxièmement, le nombre des catégories et sous-catégories de cette typologie est élevé et ses codifications lui donnent un aspect compliqué (dans les versions complètes). Troisièmement, considérer les formes erronées où l'erreur porte sur une voyelle à double timbre en position inaccentuée comme altérant la valeur phonique semble illégitime eu égard à la neutralisation au profit du timbre moyen (**cheveu/cheveu*). En plus, certains types peuvent être relevés de plusieurs catégories à la fois: comment classer la forme erronée **anlever/enlever* ? Une erreur touchant le morphogramme lexical ou le phonogramme ? (Feuillard, 1993: 212)

Dans sa thèse de doctorat et pour présenter l'état de l'orthographe en milieu scolaire, Girolami-Boulinier (1984) a étudié les erreurs d'orthographe des élèves français du CE1 à la 3^e. Pour ce faire, l'auteur utilise un système basé sur la distinction de deux groupes de *fautes normales* et *fautes pathologiques*. Se trouvent dans le premier groupe les fautes de genre et de nombre (**elle ne les portent/porte pas*) et les fautes d'usage sans altération phonique (**picante/piquante*). Le second groupe comprend les fautes phonétiques perceptives (**églater/éclater*), les fautes phonétiques résultant d'une acquisition approchée des mécanismes de lecture (**asi/assis*), les fautes linguistiques de morphologie verbale (**il boie/boit*) et d'identification ou d'individualisation (**on/ont*). Cette typologie a l'avantage de faire la distinction entre les erreurs lexicales avec ou sans incidence phonique. Mais le problème posé consiste en l'emploi du terme *pathologie* appartenant au domaine de la psycholinguistique et inapproprié au contexte didactique. Ensuite, il n'y a aucune place

¹ Les notions fondamentales du *plurisystème* graphique sont les suivantes: Graphème: la plus petite unité de la chaîne écrite ayant une référence phonique et/ou sémique dans la langue parlée (Ex. *t, ou, r, n, e, r* pour *tourner*) ; Phonogramme: graphème en correspondance directe avec un phonème (Ex. *s* dans *sac*) ; Morphogramme grammatical: marques de féminin/masculin, singulier/pluriel, désinences verbales ; Morphogramme lexical: suffixes, préfixes, radicaux, dérivés ; Logogramme: notion de lexèmes ou figure de mots dans lesquels, à la limite, la graphie ne fait qu'un avec le mot, dont on ne peut la dissocier (Ex. *saint, sain, sein, ...*) ; Idéogramme: signes de ponctuation, d'apostrophe, de trait d'union. (Gey, 1987: 6-7).

accordée aux erreurs mixtes de lexique et de grammaire. Les *fautes de morphologie verbale* devraient être déplacées vers la catégorie des *fautes normales*. Cela va de même pour les *fautes de lecture* qui devraient plutôt être insérées parmi les fautes normales d'usage avec incidence phonique. Dans le but de comparer le niveau orthographique des élèves français du 19^e siècle avec celui des élèves du 20^e du CM2 à la 3^e, Chervel & Manesse (1989a,b) présentent une typologie qui comprend neuf types appartenant aux trois domaines de *langue* (types 1, 2, 3), de *grammaire* (types 5, 6) et de *lexique* (types 7, 8, 9). Le type 4 appartient à la fois aux deux derniers domaines:

1. Mauvais découpage du mot ; mot sauté ou tronqué. Les erreurs concernant les mots omis se trouvent également dans cette catégorie (**sans fonce/s'enfoncent*),
2. Aberration dans la représentation des sons (**s'ovonce/s'enfoncent*),
3. Substitution de mot (**sont font/s'enfoncent*),
4. Cumul de fautes grammaticale et lexicale (**s'enffons/s'enfoncent*),
5. Faute d'orthographe grammaticale: la catégorie grammaticale n'est pas représentée (**s'enfonce/s'enfoncent*),
6. Faute d'orthographe grammaticale: la catégorie grammaticale est mal représentée (**s'enfonces/s'enfoncent*),
7. Faute grave d'orthographe lexicale (**s'enffonssent/s'enfoncent*),
8. Faute d'orthographe lexicale: forme approchante ou quasi-réussite (**s'enfoncent/s'enfoncent*),
9. Faute sur les signes orthographiques et les majuscules (**s'enfoncent/s'enfoncent*).

La version récente de cette typologie (Manesse *et al.*, 2007) comprend huit types qui regroupe les anciens types 5 et 6 sous une nouvelle catégorie: *faute de type 5* qui correspond aux erreurs d'orthographe grammaticale où la catégorie grammaticale n'est pas représentée ou est mal représentée. Les auteurs n'ont pas jugé nécessaire de séparer dans le type 4, les erreurs qui sont le cumul des types 5/6 et 7 avec celles englobant les types 5/6 et 8 ; c'est-à-dire les erreurs avec ou sans incidence phonique.

La dernière typologie dans le domaine du FLM et dans le cadre de cet article, si l'on excepte la version récente de la typologie de Manesse *et al.* (2007), est celle proposée par Feuillard (1993), linguiste et professeur en sciences du langage. Dans un article l'auteur présente sa typologie basée sur les notions de *monème* et de *synthème*¹. Elle comprend trois classes d'erreurs selon une dichotomie opérée au sein des monèmes entre les unités lexicales portant sur les monèmes ou synthèmes lexicaux (**festain/festin*), les unités grammaticales concernant les monèmes grammaticaux (**elle ne veut pas écouté/écouter*) et un troisième groupe comprenant les erreurs de forme liées à la dépendance et à la succession des éléments dans la chaîne parlée, accord en genre, en nombre, en personne (**il dors/dort*), découpage des unités, signes graphiques particuliers. La simplicité de cette typologie est brouillée par l'emploi de termes linguistiques à l'instar de celle proposée par l'équipe HESO.

EN FLE

Les typologies proposées pour le FLE, moins nombreuses que celles du FLM, sont pour la plupart inspirées de la grille HESO du CNRS. La première dans ce secteur est celle

¹ Le monème est l'unité significative élémentaire: « Ce peut être un mot simple, un radical, un affixe, une désinence. Ainsi un mot peut correspondre à un monème (*port* dans *le port*) ou à deux ou plusieurs monèmes (*dort* dans *il dort*). Le synthème est un segment d'énoncé formé de plusieurs monèmes lexicaux qui fonctionne comme une unité syntaxique minimale » (Feuillard, 1993: 213, Dubois *et al.*, 2007: 308, 468).

du BELC¹ (Debyser *et al.*, 1967) proposée pour classer les erreurs de français des élèves africains. Ce système répartit les erreurs en 16 catégories dont les suivantes concernent l'orthographe proprement dite: type 2 (fautes écrites n'altérant pas la prononciation: **messieux/messeieurs*), type 3 (fautes d'accents, déformations phonétiques diverses: **je detache/détache*), type 6 (emploi d'une forme inexistante de substantif, verbe, adjectif dû à l'utilisation d'une marque inexistante ou au choix fautif d'une marque existante: **les chevaus/chevaux*), type 8 (fautes d'accord en genre, en nombre, de personne: **je fut/fus*), type 15 (ponctuation: **quelle belle fête ?/!*) et type 16 (les majuscules: **où iras-tu voir les Résultats ?/résultats ?*). Cette typologie n'a pas été, *stricto sensu*, conçue pour la classification des erreurs d'orthographe et par conséquent reste incomplète. La seule distinction des deux pôles de lexique et de grammaire ne suffit pas.

Dans le cadre de sa thèse de doctorat, Rey-von Allmen (1982) propose une typologie pour classer les erreurs d'orthographe des adolescents hispanophones et italo-phones inspirée de la grille HESO mais dans un ordre inversé². Cette typologie, arrangée par rapport à la première et à la deuxième articulation de la langue, fonctionne selon une dichotomie exercée entre les axes syntagmatique et paradigmatique: erreurs liées aux composantes générales d'une maîtrise linguistique du code graphique (différence entre *mm/mn/nm/nn*) ; erreurs liées aux composantes spécifiques d'une maîtrise du code graphique à dominante morphologique (**mesme/même*) ; morphémo et morphogrammique (**poliman/poliment*) ; phonético-phonologique (identification des phonèmes: **âche/âge*) ; phonogrammique (règles de correspondance graphie-phonie: **asise/assise*).

Certains exemples donnés pour les erreurs morphémo et morphogrammique (**vais/va*) sont de type phonétique. Mais l'auteur justifie ce choix par la convention adoptée à privilégier la dimension morphologique dans les cas où l'altération phonétique est la conséquence de celle des morphèmes. Cependant, cette typologie présente des intérêts malgré sa complexité linguistique et sa subtilité dans la prise en compte des deux axes syntagmatique et paradigmatique pour chaque type: 1) distinction entre les erreurs liées aux composantes générales et spécifiques du code écrit ; 2) distinction entre les erreurs phonético-phonologique et les erreurs à dominante phonogrammique également exercée par la grille HESO mais avec des définitions plus détaillées.

Une autre typologie proposée dans ce secteur est celle de Buridant (1994) de l'Université de Strasbourg dans un article traitant les problèmes de l'écrit en FLE:

1. Erreurs extra-graphiques:
 - 1.1. Dominante calligraphique (**quart/quatre*),
 - 1.2. Erreurs liées aux composantes spécifiques de la maîtrise d'un code graphique étranger (passage de l'écriture chinoise à l'écriture romaine).
2. Erreurs liées à une mauvaise maîtrise linguistique du code graphique de la langue première,
3. Dominante phonogrammique:
 - 3.1. altérant la valeur phonique (**bianto/bientôt*),
 - 3.2. n'altérant pas la valeur phonique (graphèmes positionnels).
4. Dominante graphématique: emploi des graphèmes de la langue source (**famigle/famille*),
5. Dominante morphologique:
 - 5.1. Morphogrammes:
 - 5.1.1. Grammaticaux (**marche/marchent*),

¹ Bureau pour l'Enseignement de la Langue et de la Civilisation françaises

² Dans la grille HESO, les erreurs à dominante phonétique et phonogrammique précèdent celles à dominante morphogrammique alors que la typologie de Rey-von Allmen (1982) traite en premier lieu les erreurs relevant de la première articulation.

- 5.1.2. Lexicaux (**poliman/poliment*).
- 5.2. Constructions-calques (**il va vientons a arrivé/il va bientôt arriver*).
6. Dominante morpho-lexicale (amigraphes¹):
 - 6.1. Homographes (**different/différent*),
 - 6.2. Parographes (**vehicule/véhicule*).
7. Dominante logogrammique altérant en particulier les rapports entre bases et dérivés (**paine/peine*),
8. Dominante idéogrammique (**les français/Français*),
9. Dominante non-fonctionnelle (**programé/programmé*),
10. Dominante sémantique (**où tu mets ?/posé ?*).

Cette typologie a l'avantage de classer les erreurs spécifiques aux apprenants du FLE (cas 1.2., 2., 4., 5.2., 6.). Cependant, elle recoupe, dans une large mesure, la grille HESO déjà complexe. Le type 10 semble n'avoir aucun rapport avec l'orthographe. La définition des erreurs à dominante logogrammique dans cette typologie diffère de celle proposée par la grille HESO et concerne les morphogrammes lexicaux en considération de l'exemple fourni par l'auteur (cas 5.1.2 au lieu de 7). L'interférence du système phonologique de la langue source (cas 3.1.) devrait être considérée comme une erreur *phonétique* et non pas *phonogrammique*. Le type 2 n'est pas clairement défini.

La dernière ² typologie en FLE est celle utilisée pour l'étude des erreurs orthographiques des apprenants allophones produites en rédaction par Mortamet & Gonac'h (2011) de l'Université de Rouen qui ressemble à la grille HESO (et surtout à sa variante proposée par Lucci & Millet (1994)³) avec l'ajout de catégories spécifiques. Ces auteurs analysent les erreurs selon les fonctions dont elles relèvent: morphographique, visuographique, phonographique, morphologique et interprétation mixte d'ordre visuographique et morphographie grammaticale (**facil/facile*), phonographique et morphographie grammaticale (**la compréhension écrit/écrite*), phonographique et morphographie lexicale (**linguistique/linguistique*). À cette liste s'ajoutent les erreurs d'accentuation, les césures (**parcontre/par contre*), les ratés graphiques (répétition/omission de syllabes: **instituition/institution*) et la ponctuation. Le problème posé par cette typologie, outre sa terminologie linguistique, concerne la catégorie des erreurs phonographiques: vu les exemples fournis par Gonac'h & Mortamet (2011) pour ce type (**répétation/répétition*), il s'agit des erreurs à dominante phonétique.

Observations à prendre en compte pour le FLE

L'étude des systèmes de classification des erreurs orthographiques proposés dans le domaine du FLE montre qu'ils accordent une place particulière aux erreurs qu'ils jugent spécifiques aux apprenants dont la langue maternelle n'est pas le français. En effet, les erreurs d'orthographe de ces derniers dépendent en partie des différences entre le système phonologique de leur langue maternelle et celui du français, des interférences provoquées

¹ Les amigraphes se disent de l'ensemble des homographes et des parographes. Les homographes sont des paires de mots de même sens et de même graphie dont la prononciation est différente dans les deux langues (cognates, congénères ou mots-amis). Ex. *différent* (français)/*different* (anglais). Les parographes sont des mots communs à deux langues présentant des variations graphiques plus ou moins grandes. Ex. *véhicule* (français)/*vehicle* (anglais) (Buridant, 1994: 31).

² Il est évident que cette liste n'est pas exhaustive: il existe d'autres typologies dans ce secteur qui sont particulièrement influencées par la grille HESO comme celle proposée par Gruaz (2011).

³ Cette typologie est fondée autour d'une dichotomie générale entre les graphèmes à valeurs phonographique et visuographique opérée en fonction des modalités.

par le plus ou moins grand nombre d'homographes/parographes dans les langues romanes et germaniques (Buridant & Pellat, 1992). La première considération semble être valide pour les apprenants de français de langues maternelles différentes surtout ceux dont le système phonologique de la langue maternelle présente plus de dissemblances avec celui du français. Ceci ne veut cependant pas dire qu'il faut consacrer une catégorie spécifique à ce type: ces erreurs peuvent être rangées tout simplement parmi celles à dominante phonétique. La seconde considération, par contre, est spécifique aux apprenants dont la langue maternelle s'écrit dans l'écriture romaine et ne pourrait concerner d'autres types d'écriture (grecque, arabe, etc.). Il semble donc nécessaire, à l'instar des typologies proposées par Rey-von Allmen (1982) et Buridant (1994), de consacrer une catégorie à ce type particulier d'erreurs s'il est observé.

ESQUISSE D'UNE TYPOLOGIE POUR LA CLASSIFICATION DES ERREURS D'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

Parmi les typologies étudiées jusqu'ici trois types de tendances peuvent être remarquées:

- Tendance *traditionnelle* qui, sous forme d'une trichotomie (et parfois selon les modalités), répartit les erreurs en erreurs phonétiques, erreurs graphiques et erreurs de règles,

- Tendance *linguistique*, inspirée de la grille HESO du CNRS, qui reconnaît sept niveaux d'erreurs avec des sous-catégories subtilement codifiées (et parfois selon les axes syntagmatique et paradigmatique ou les modalités),

- Tendance *didactique* de la typologie proposée par Chervel & Manesse (1989a,b) et par Manesse *et al.* (2007) comprenant les domaines de langue, de grammaire et de lexique.

Eu égard aux critères *qualitatifs* d'une typologie appropriée (Cf. Introduction), la première tendance (traditionnelle) malgré sa simplicité et son caractère opératoire, semble ne pas être complète et précise: comment classer alors les erreurs concernant les signes orthographiques, la segmentation, les mots omis, etc. ? Cette typologie met sur le même plan les erreurs phonographiques et les formes approchantes sous le label des *fautes d'usage* (les unes altérant et les autres n'altérant pas la valeur phonique). La deuxième (linguistique) est au contraire de la première, complète et (très) précise mais avec ses codifications et son métalangage linguistique semble loin de pouvoir être baptisée comme simple et opératoire: les notions telles phonogrammes, morphogrammes, etc. pourraient être inconnues des enseignants, à plus forte raison des apprenants (ou des élèves) qui, dans leur pratique habituelle de classe, distinguent encore aujourd'hui l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale.

La dernière tendance (didactique), la plus récente, est proposée par une équipe de professeurs des universités et chercheurs français. Elle est basée sur « l'histoire des disciplines scolaires et la recherche pédagogique » (Chervel & Manesse, 1989a, p.69) d'où sa nomination de notre part comme *didactique*. Contrairement à la tendance traditionnelle, elle comprend un inventaire plus complet des erreurs d'orthographe de par son application auprès des populations de taille importante tant dans le domaine du FLM (Chervel & Manesse 1989a,b, Manesse *et al.*, 2007 respectivement auprès de 3048 et 2767 élèves français) que dans celui du FLE (Lassaad, 2011, Katoozian, 2013 respectivement auprès de 531 élèves tunisiens et 313 étudiants iraniens). Elle évite l'emploi de termes techniques et se distingue ainsi de la tendance linguistique.

Sur la base de cette tendance nous proposons le système de classification suivant pour l'étude des erreurs orthographiques. Cette typologie pourrait être utilisée en FLM ou FLE indifféremment. Ses utilisateurs pourront l'enrichir, si besoin est, des observations expliquées dans la section précédente. En l'élaborant, nous avons essayé de respecter les critères *qualitatifs* définis pour une typologie appropriée : 1) elle comprend les domaines de *langue* (erreurs préorthographiques), de *grammaire* et de *lexique* (erreurs orthographiques). Cette trichotomie repose sur la conception traditionnelle de l'orthographe française (orthographe lexicale vs orthographe grammaticale) tout en accordant une place annexe aux erreurs qui ne dépendent pas de l'orthographe ; 2) elle évite l'emploi de termes linguistiques et/ou psycholinguistiques et peut être utilisée dans la classe comme outil de référence et d'évaluation ; 3) elle distingue d'une part, les erreurs avec ou sans incidence phonique et d'autre part, elle sépare les erreurs d'accentuation (plus fréquentes) des autres types d'erreurs de signes orthographiques d'où sa différence avec la typologie mère ; 4) elle n'est pas alourdie de sous-catégories et comprend 8 types d'erreurs.

Le premier domaine (*langue*) comprend les types 1, 2 et 3. Le *type 1* concerne la non-reconnaissance du mot en tant qu'unité lexicale et l'identification du mot comme entité dans la chaîne parlée (mots omis, segmentés, regroupés par erreur). Le *type 2* est réservé pour l'omission/adjonction de lettres/syllabes et la confusion des phonèmes vocaliques et consonantiques. Le *type 3* (spécifique à la situation de dictée) comprend toute substitution, avec une graphie correcte ou non, d'un autre mot que celui entendu. Une catégorie intermédiaire relie les domaines *lexique* et *grammaire*: ce sont les erreurs mixtes d'orthographe grammaticale et lexicale. Ainsi, le *type 4a* représente le cumul des types 5 et 6 (grammaire et lexique avec incidence phonique) et le *type 4b* celui des types 5 et 7 (grammaire et lexique sans incidence phonique). Cette distinction permet de constater la répartition des erreurs, une fois entrées dans la phase orthographique proprement dite, selon qu'elles altèrent ou non la physionomie sonore du mot. Le *type 5* relève du domaine de l'*orthographe grammaticale* et concerne les accords en genre et en nombre, de singulier et de pluriel, conjugaison verbale et homophones grammaticaux. Le *type 6*, relevant du domaine de l'*orthographe lexicale*, concerne la méconnaissance ou la mémorisation insuffisante des lois de position/distribution des lettres et le choix de lettres synonymiques altérant la valeur phonique. Il s'agit là de la distinction entre les erreurs phonétiques et phonogrammiques effectuée par plusieurs typologies (Rey-von Allmen, 1982 ; HESO du CNRS). Le *type 7* relève également du domaine de l'orthographe lexicale mais sans incidence phonique. Le *type 8a* concerne les erreurs d'accentuation et le *type 8b* les erreurs d'apostrophe et de trait d'union. Notre typologie n'accorde aucune place aux erreurs de majuscule et de ponctuation à cause du caractère *paraorthographique* de ces secteurs.

Le tableau ci-dessous récapitule ces différentes catégories de la typologie proposée pour un mot particulier (*nécessaires* dans la phrase: *Je vous serais reconnaissant de prendre rapidement les mesures nécessaires.*):

Domaines	Types	Définitions	Exemples
Langue	1	Non-reconnaissance du mot en tant qu'unité lexicale	*nes ses sair
	2	Erreur phonétique	* neceseure
	3		*sinceres
Grammaire et lexique	4a	Substitution de mot	*nessaiser
		Avec incidence phonique (cumul des types 5 et 6)	

	4b	Sans incidence phonique (cumul des types 5 et 7)	<i>*nessessaire</i>
Grammaire	5	Orthographe grammaticale	<i>*nécessaire</i>
Lexique	6	Orthographe lexicale avec incidence phonique	<i>*neccessaires</i>
	7	Orthographe lexicale sans incidence phonique	<i>*nessessaires</i>
	8a	Accents, tréma, cédille	<i>*neccessaires</i>
	8b	Apostrophe, trait d'union	-

Typologie proposée pour la classification des erreurs d'orthographe française (exemples pour le mot « nécessaires »)

CONCLUSION

La typologie proposée a été utilisée pour la classification des erreurs orthographiques des étudiants iraniens en langue française dans le cadre d'une thèse de doctorat en didactique des langues et des cultures (Katoozian, 2013). Son application n'était pas à l'abri de difficultés: la complexité des graphies erronées produites par ces étudiants d'une part et les difficultés intrinsèques du système orthographique du français de l'autre nous ont amenée à ajouter quelques remarques pour certains types d'erreurs: la distinction entre les domaines du lexique et de la grammaire n'est pas toujours aussi claire et ils tendent à se chevaucher parfois. En sont témoins les formes **regrait*, **regrez*, **regrer/regret* où il s'agit de la confusion des terminaisons verbales avec la finale muette en *-et*. Par convention et d'après les définitions adoptées dans la typologie proposée, le code 7 leur a été attribué¹. Un examinateur n'ayant pas accès à la population d'étude au moment de la correction des copies se voit obliger d'attribuer un code à une graphie erronée selon ce qu'il peut observer. La forme **destablire/d'établir*, en plus du code 1 pour la non-reconnaissance de la préposition *de*, a été rangée dans la catégorie 7 sous prétexte qu'elle représente un schème graphique intériorisé inconsciemment (mémoire visuelle de la forme *desdits* déjà existante dans la langue ?). Mais rien ne prouve que ceux qui ont produit cette forme ne prononcent précisément la lettre *s*. Certaines erreurs peuvent changer de type selon la tâche demandée (dictée ou rédaction). À titre d'exemple, la forme **languistique/linguistique* est considérée comme erreur *phonétique* sous la dictée mais comme erreur *lexicale* dans la rédaction (Gonac'h & Mortamet, 2011). De telles considérations amènent à remédier cette vérité que « tout classement de ce type implique une part d'arbitraire que seul l'aide de l'élève, à condition qu'il soit capable d'explicitier son choix, pourrait corriger » (Feuillard, 1993: 216). La possibilité de mener des entretiens individuels avec les sujets scripteurs est très importante: non seulement elle permet de mieux classer chaque type d'erreur mais encore, elle aide l'examinateur à mieux comprendre leurs causes sous-jacentes. Cette étape, nécessaire pour une classification objective, devrait même précéder la phase de correction: il faut « s'assurer, avant toutes choses qu'il s'agit bien d'un écart d'orthographe et que le sujet scripteur connaît et a bien compris le mot, qu'il sait bien le prononcer » (Catach, 1998: 112-113).

¹ Voir la section précédente pour les définitions des types d'erreurs.

Actuellement, il n'existe pas une typologie *standard* unanimement acceptée par tous les spécialistes de l'orthographe française. Il faudrait mener plusieurs recherches auprès de différents types de publics et avec différentes sortes d'instruments d'observation (plusieurs textes de dictée ou un échantillon considérable de production écrite) afin de collecter, dans la mesure du possible, les différents types d'erreurs. En plus des critères *qualitatifs* (Cf. Introduction), une typologie standard devrait répondre à certains critères *quantitatifs* et *statistiques* (Spache, 1940a,b):

- La validité¹: elle permet de savoir dans quelle mesure la distribution des erreurs d'une typologie ressemble à celle obtenue d'autres systèmes de classification. Cette distribution ne devrait pas contredire ce qui est considéré comme une distribution normale ou usuelle,

- La fidélité (fiabilité)²: elle exige qu'une typologie représente un tout et qu'elle puisse contenir les plus et les moins fréquents des types d'erreurs,

- La base de la classification des erreurs devrait être une mesure orthographique fiable et standardisée établie par des recherches plus vastes que des études éparpillées auprès d'un nombre limité de sujets.

Il semble que ce que cet auteur nomme *une mesure orthographique fidèle et standardisée*³ manque actuellement dans le champ des recherches portant sur l'étude et l'analyse des erreurs d'orthographe française et il serait fort souhaitable que les chercheurs y prêtent davantage leur attention.

Bibliographie

- Astolfi, Jean-Pierre, 1997, *L'erreur, un outil pour enseigner*, Paris, Esf.
- Bartout, Denise et al., 1977, *Lecture et orthographe*, Paris, Armand Colin.
- Burindat, Claude, 1994, « Introduction aux problèmes de l'écrit en FLE. Essai de synthèse », dans Burindat, Claude, Pellat, Jean-Christophe (dir.) avec la collaboration de Bunjevac Milan, *L'écrit en français langue étrangère. Réflexions et Propositions*, actes du colloque des 5 et 6 octobre 1991, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 15-37.
- Burindat, Claude, Pellat, Jean-Christophe, 1992, *Bibliortho. Essai de bibliographie raisonnée de l'orthographe française et des systèmes graphiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, coll., « Centre de didactique du français ».
- Catach, Nina, 8^e éd. 1998, *L'orthographe*, Paris, Presses Universitaires de France, coll., « Que sais-je ? ».
- Catach, Nina et al., 1980, *L'enseignement de l'orthographe. L'alphabet phonétique international. La typologie des fautes. La typologie des exercices*, Paris, Nathan.
- Catach, Nina et al., 3^e éd. 2008, *L'orthographe française. Traité théorique et pratique avec des travaux d'application et leurs corrigés*, Paris, Armand Colin.
- Chervel, André, 2006, *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Retz.
- Chervel, André, Manesse, Danièle, 1989a, *Comparaison de deux ensembles de dictées (1873-1987): Méthodologie et résultats*, Paris, INRP.
- Corder, Stephen Pit, 1980, « Que signifient les erreurs des apprenants ? », in *Langages*, n°57, pp. 9-15.
- Debyser, Francis et al., 1967, *Grille de classement typologique des fautes*, Paris, BELC.

¹ Ce critère ne peut être pris en compte que quand on a affaire à des systèmes homogènes de classification.

² Correspondant au concept anglais de *reliability*, la fidélité est mesurée par plusieurs méthodes statistiques dont celle de bissection (split-half method) proposée par Spache (1940b).

³ A reliable standardized spelling scale

- Dubois, Jean et al., 2007, *Grand dictionnaire linguistique & sciences du langage*, Paris, Larousse.
- Ducard, Dominique et al., 1995, *L'orthographe en trois dimensions*, Paris, Nathan pédagogie.
- Estienne, Françoise, 2002, *Orthographe, pédagogie et orthophonie*, Paris, Masson.
- Feuillard, Colette, 1993, « Typologie des erreurs en orthographe », in *Cahiers du Centre Interdisciplinaire des Sciences du Langage*, n°9, pp. 211-218.
- Gak, Vladimir Grigorievitch, 1962, *L'orthographe du français. Essai de description théorique et pratique*, Paris, SELAF, 1976 pour la traduction française.
- Gey, Michel, 1987, *Didactique de l'orthographe française*, Paris, Nathan.
- Girolami-Boulinier, Andrée, 1984, *Les niveaux actuels dans la pratique du langage oral et écrit*, Paris, Masson.
- Gonac'h, Jeanne, Mortamet, Clara, 2011, « Pratiques orthographiques en français d'étudiants étrangers: le cas d'étudiants hispano-américains et afghans », in *TRANEL (Travaux neuchâtelois de linguistique)*, n°54, pp. 113-127.
- Gruaz, Claude, 2011, « Pour une méthode active de remédiation orthographique pour des apprenants allophones », in *TRANEL (Travaux neuchâtelois de linguistique)*, n°54, pp. 147-157.
- Katoozian, Katayoon, 2013, *Analyse des erreurs orthographiques des étudiants iraniens en langue française*, Thèse de doctorat en Didactique des langues et des cultures, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.
- Laisne, Marcel, Pintiaux, Jean-Claude, 1975, « Contribution à une pédagogie de l'orthographe », in *Le français aujourd'hui*, n°29, pp. 22-32.
- Lambert, Jean, 1947, *L'analyse des fautes d'orthographe d'usage*, Namur, La Procure.
- Lassaad, Kalai, 2011, *L'erreur orthographique dans les productions écrites des élèves tunisiens: origine du dysfonctionnement et contribution à la maîtrise de la compétence orthographique*, Thèse de doctorat en Didactique des langues et des cultures, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.
- Lucci, Vincent, Millet, Agnès (dir.), 1994, *L'orthographe de tous les jours*, Paris, Honoré Champion.
- Manesse, Danièle et al., 2007, *Orthographe: à qui la faute ?*, Paris, ESF.
- Marquillo Larruy, Martine, 2003, *L'interprétation de l'erreur*, Paris, CLE International.
- Mortamet, Clara, Gognac'h, Jeanne, 2011, « Variation orthographique en français: le cas de non natifs », dans Bertrand, Olivier, Schaffner, Isabelle (dir.), *Variétés, Variations et Formes du Français*, Paris, les Éditions de l'École Polytechnique, pp. 211-225.
- Reuter, Yves, 1984, « Pour une autre pratique de l'erreur », in *Pratiques*, n°44, 117-126.
- Reuter, Yves, 2008, « Améliorer l'orthographe au collège », in *Recherches (revue de pédagogie et de didactique du français)*, n°48, pp. 149-164.
- Rey-Von Allmen, Micheline, 1982, *Apprentissage de l'orthographe française élémentaire par des adolescents non francophones enfants de travailleurs migrants*, Berne, Peter Lang.
- Simon, Jean, 1954, *Psychopédagogie de l'orthographe*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Simon, Théodore, 1924, *Pédagogie expérimentale: Écriture, Lecture, Orthographe*, Paris, Armand Colin.
- Spache, George, 1940a, A Critical Analysis of Various Methods of Classifying Spelling Errors, I, *The Journal of Educational Psychology*, vol.31, Issue 2, 111-134.
- Spache, George, 1940b, "Validity and Reliability of the Proposed Classification of Spelling Errors II", in *The Journal of Educational Psychology*, vol.31, Issue 2, 204-214.

